



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Valence, le 21/04/2020

CAMPAGNE PAC 2020: POUR UN MEILLEUR DÉROULEMENT DE LA CAMPAGNE, PENSEZ À FAIRE VOTRE DÉCLARATION DÈS MAINTENANT

La DDT rappelle que, compte tenu de la situation d'urgence sanitaire liée au Covid-19, un report de la date limite de dépôt des demandes d'aides de la PAC du 15 mai au 15 juin a été obtenu par la France.

Toutefois, la date du 15 mai reste celle à laquelle seront appréciés les engagements du demandeur, notamment en ce qui concerne la date à laquelle les parcelles déclarées sont à disposition de l'exploitant.

Il est important qu'un maximum de dossiers soient déclarés au 15 mai afin de préserver le calendrier d'instruction des dossiers et de paiement des aides, notamment pour l'avance au 15 octobre.

Tous les exploitants sont invités à faire sans attendre leur déclaration sous TéléPAC (<https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/auth/accueil.action>).

La DDT reste fortement mobilisée, même en période de confinement, pour répondre aux questions des agriculteurs, du lundi au vendredi de 8H à 18H :

au numéro vert 0800 221 371

Vous pouvez également vous rapprocher des organismes de service proposant un accompagnement à la déclaration PAC dans leur département (coordonnées disponibles en appelant le numéro vert)

**Cabinet du Préfet
Service Départemental de la
Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78
Mél : pref-communication@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr



@Prefet26



Préfet de la Drôme

3, Boulevard Vauban
26030 VALENCE Cedex 9